

Centre Pénitentiaire d'ORLÉANS - SARAN	NOTE A L'ATTENTION DES VISITEURS PARLOIRS	
Direction		Le 10/08/2020

OBJET: Prises des rendez-vous parloirs par le Net

Dès le 20 août 2020, à 0h00, la prise de rendez-vous parloirs se simplifie.

<u>Pour des parloirs qui se tiendront dès le 1er septembre 2020</u>, vous pourrez réserver vos créneaux horaires de parloirs en ligne depuis chez vous! Grâce au portail <u>www.penitentiaire.justice.fr</u> (Application téléchargeable sur 1 ordinateur ou 1 smart-phone).

Vos n'avez qu'à cliquer sur le bouton d'authentification <u>FranceConnect</u> afin de vous identifier via l'un des partenaires de <u>FranceConnect</u>. Vous n'aurez, lors de votre première connexion, qu'à entrer les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux. Les plus utilisés étant le numéro de référence fiscale via <u>impots.gouv.fr</u> ou l'identité numérique d'un compte postal.

Une fois connecté, vous devrez enregistrer votre ou vos permis de visites ou ceux de vos proches grâce au badge code barres, qui vous a été fourni lors de votre demande de permis de visite initiale. En cas de perte de ce(s) dernier(s), vous pouvez solliciter, via courrier, le Secrétariat de Détention de l'Etablissement, afin d'en récupérer une copie.

La validation du rendez-vous sera instantanée. Le RDV pourra être modifié (suivant les créneaux horaires restant libres), voire l'annuler (ce qui permettra de façon solidaire à d'autres de profiter du créneau horaire annulé).

Pour chacune des opérations sur le portail, vous recevrez un mail de confirmation, ou si vous avez coché cette option, un sms. <u>Pour autant, ce que vous aurez reçu n'est pas un justificatif!</u>

Le portail vous offre une fiche technique de l'Etablissement (Adresse, horaires de parloirs, contacts...), ainsi qu'une Foire Aux Questions (FAQ) qui vous guidera dans toutes vos recherches d'informations sur son fonctionnement et les caractéristiques de l'Etablissement. Quatre tutoriels peuvent aussi vous guider, étape par étape, dans votre prise de RDV.

Les parloirs prolongés ainsi que les UVF ne sont pas concernés par cette innovation et restent soumis à une validation de l'Administration.

La possibilité de réserver par téléphone ou via les bornes situées dans l'abri familles (lors de sa réouverture post crise sanitaire COVID19) restera possible.

« Plus de files d'attente au téléphone ou au niveau des bornes! La prise de RIV parloirs en passant par le portail, VOUS SIMPLIFIERA LA VIENTE DE LA

La Cheffe d'établissement Danièle BOILLEI